

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA
FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *

*

Siège Social : 2 rue Verdun
77170 Brie-Comte-Robert
Tél. : 01.60.62.15.80
E-mail : syndicats@briecomterobert.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2019

Nombre de délégués : 27
Présents : 24

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à vingt heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 26 mars s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOYARD, FONTBONNE, SANTIN, VINIT, Messieurs BENOIT, DARMON, DEBRAY, GARCIA, GIOVANNONI, JUBAULT, LAURENT, LAVIOLETTE, LAZERME, LE JAOUEN, MARCY, ONETO, PAPIN, PIOCELLE-CORNILLION, SALMON, SAUVIGNON, SONTOT (suppléant de M. GAUTIER) ,TIENNOT, VILLAÇA, WOFSY.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Messieurs COLAS, GAUTIER, GHIRARDELLO et SCHMIT

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA
FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *
*

Nombre de délégués : 27
Présents : 24

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2019

N° 2019-2

Objet : AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Considérant la fiche de calcul des résultats prévisionnels,

Considérant que les comptes de l'exercice 2018 font apparaître les résultats suivants :

- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 11 304.75 €
- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de 13 859.30 €
- Un résultat reporté N-1 de 41 302.20 €
- Un solde d'investissement N-1 de 74 202.25 €

En conséquence :

- Le résultat de fonctionnement à affecter est de $41\,302.20 + 11\,304.75 = 52\,606.95$ €
- Le résultat d'investissement est de $74\,202.25 + 13\,859.30 = 88\,061.55$ €

Considérant qu'il n'y a pas de reste à réaliser,

Compte tenu des résultats de clôture obtenus au compte administratif 2018 il y a lieu de constater :

- un excédent de 52 606.95 € en section de fonctionnement
- un excédent de 88 061.55 € en section d'investissement

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, et que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement,

Le Conseil syndical décide :

ARTICLE UNIQUE : D'AFFECTER les résultats de clôture de la manière suivante :

- 88 061.55 € en recettes au chapitre 001 section d'investissement – Excédent antérieur reporté
- 52 606.95 € en recettes au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2019

Jean LAVIOLETTE
Le Président,



Reçu en Préfecture : 16/04/2019
Exécutoire le : 05/04/2019
Affiché le : 19/04/2019



S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA
FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *
*

Nombre de délégués : 27
Présents : 24



SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2019

N° 2019-3

Objet : PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES 2019

Pour l'année 2019, il est proposé de fixer la participation des communautés de Communes membres du SMEP à 0.75 € par habitant, selon la dernière population légale parue.

Il en résulte les participations suivantes :

Communes	Population	Participation par commune	Intercommunalités membres	Participation 2019 à 0,75€
Brie-Comte-Robert	17 563	13 172 €	CC L'OREE DE LA BRIE	20 413 €
Chevry-Cossigny	4 016	3 012 €		
Servon	3 296	2 472 €		
Varennes-Jarcy	2 342	1 757 €		
Férolles-Attilly	1 241	931 €	CC LES PORTES BRIARDES	35 064 €
Gretz-Armainvilliers	8 793	6 595 €		
Lésigny	7 388	5 541 €		
Ozoir-la-Ferrière	20 416	15 312 €		
Tournan-en-Brie	8 914	6 685 €		
Population totale	73 969	Participations		55 477 €

Le Conseil syndical décide :

ARTICLE UNIQUE : DE FIXER les participations financières 2019 des communautés de communes membres du SMEP à :

- 20 413€ pour l'Orée de la Brie
- 35 064€ pour Les Portes Briardes, entre ville et forêt

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2019

Jean LAVIOLETTE
Le Président,

Reçu en Préfecture : 16/04/2019
Exécutoire le : 05/04/2019
Affiché le : 19/04/2019



S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *
*

Nombre de délégués : 27
Présents : 24

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2019

N° 2019-4

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu l'instruction M 14 ;

Vu le Code des Collectivité Territoriales ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire du 13 mars 2019,

Le Conseil Syndical est appelé à délibérer sur le projet de budget primitif 2019, tel que présenté ci-dessous.

Conformément à la réglementation, il revient au Conseil de délibérer préalablement sur les modalités de vote de ce budget. Il est à ce titre proposé un vote par nature et par chapitre en section de fonctionnement.

Le Conseil syndical décide :

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		108 083,95 €
011	Charges à caractère général	13 723,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 000,00 €
653	Indemnités et frais de mission	35 000,00 €
657	Subvention de fonctionnement versées	35 000,00 €
042	Opération d'ordre - Dotations amortissement	7 360,34 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		108 083,95 €
002	Excédent antérieur reporté	52 606,95 €
74	Dotations et participations	55 477,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		95 421,89 €
202	Frais réalisation document d'urbanisme	55 421,89 €
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		95 421,89 €
001	Excédent antérieur reporté	88 061,55 €
040	Opération d'ordre	7 360,34 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2019

Jean LAVIOLETTE
Le Président



Reçu en Préfecture : 16/04/2019
Exécutoire le : 05/04/2019
Affiché le : 19/04/2019